

*The Economic and Social Council**Requests the Secretary-General:*

(1) To continue to approach Governments with a view to obtaining regularly from them the new legislative and administrative measures which they may deem it necessary to take with regard to freedom of information and of the Press;

(2) To obtain from the enterprises or associations mentioned therein, in accordance with paragraphs 2 and 3 of resolution 240 B (IX) of the Council, any reports or surveys that they may compile concerning the current status of freedom of information in any part of the world; and

(3) To compile all pertinent data, analyse all information received, conduct appropriate research and prepare studies thereon for submission to the Sub-Commission on Freedom of Information and of the Press at each session.

307 (XI). Report of the first session of the Ad Hoc Committee on Slavery

*Resolution of 11 August 1950*⁵⁷

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the first session of the Ad Hoc Committee on Slavery;⁵⁸

Decides that the meeting of the Ad Hoc Committee on Slavery planned for November of this year shall take place during the first half of 1951; and

Requests the Committee to submit its final report to the Council at its thirteenth session.

308 (XI). Report of the Population Commission (fifth session)

*Resolutions of 14 and 17 July 1950*⁵⁹

A

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the Population Commission (fifth session).⁶⁰

B

DEMOGRAPHIC ASPECTS OF TECHNICAL ASSISTANCE

The Economic and Social Council,

Taking note of the views and recommendations of the Population Commission relating to the demographic

⁵⁷ See 407th meeting of the Council.

⁵⁸ See document E/1660.

⁵⁹ See 388th and 389th meetings of the Council.

⁶⁰ See *Official Records of the Economic and Social Council, Fifth Year, Eleventh Session, Supplement No. 7 (E/1711)*.

*Le Conseil économique et social**Invite le Secrétaire général*

1) A poursuivre ses démarches auprès des gouvernements en vue d'obtenir d'eux qu'ils lui communiquent régulièrement les nouvelles mesures d'ordre législatif et administratif auxquelles ils pourront juger bon de recourir en ce qui concerne la liberté de l'information et de la presse;

2) A obtenir, conformément aux dispositions des paragraphes 2 et 3 de la résolution 240 B (IX) du Conseil, des entreprises ou associations mentionnées dans cette résolution, les rapports ou les études qu'elles peuvent préparer au sujet de la situation en matière de liberté de l'information dans toutes les parties du monde; et

3) A rassembler tous les éléments pertinents, analyser tous les renseignements reçus, procéder aux recherches appropriées et préparer des études à ce sujet en vue de les présenter à chaque session de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse.

307 (XI). Rapport du Comité spécial de l'esclavage sur les travaux de sa première session

*Résolution du 11 août 1950*⁵⁷

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Comité spécial de l'esclavage sur les travaux de sa première session⁵⁸;

Décide que la session du Comité spécial de l'esclavage prévue pour le mois de novembre de la présente année se tiendra pendant le premier semestre de 1951; et

Invite le comité à lui soumettre son rapport final lors de la treizième session du Conseil.

308 (XI). Rapport de la Commission de la population (cinquième session)

*Résolutions des 14 et 17 juillet 1950*⁵⁹

A

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Commission de la population (cinquième session)⁶⁰.

B

ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES DU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Conseil économique et social

Prend acte des vues et recommandations de la Commission de la population concernant les aspects démo-

⁵⁷ Voir la 407^e séance du Conseil.

⁵⁸ Voir le document E/1660.

⁵⁹ Voir la 388^e et 389^e séances du Conseil.

⁶⁰ Voir les *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquième année, onzième session, Supplément No 7 (E/1711)*.

aspects of technical assistance for economic development of under-developed areas,

Requests the Secretary-General to draw the attention of Member Governments to these views and recommendations, in the measure in which they are relevant to the plans and operations of the Technical Assistance Programme; and

Calls these views and recommendations to the attention of the Technical Assistance Committee and the Technical Assistance Board for use in the implementation of technical assistance programmes.

C

MIGRATION STUDIES

The Economic and Social Council,

Noting the progress of work in the field of migration studies co-operatively undertaken by the United Nations and the specialized agencies, the special studies of migration problems prepared for the Economic Commission for Latin America, the resolution on problems of immigration adopted by the Economic Commission for Latin America at its third session, and the studies of European migration proposed by the Population Commission,

Having in mind the work of the Preliminary Conference on European Migration held in Geneva in April-May 1950 and current international discussions relating to questions of international migration,

Recalling the responsibility of the Population Commission, as determined by a decision of the Economic and Social Council and as reflected in the agreement between the Secretary-General and the Director-General of the International Labour Office, for advising the Council on over-all co-ordination of research among the United Nations and specialized agencies on the demographic aspects of migration and the relationships between demographic, economic and social factors in migration,

Requests the Secretary-General to consult with the Director-General of the International Labour Office and the executive heads of other interested international agencies, with a view to pressing forward with the migration studies recommended by the Population Commission, as well as preparing a study of adequate practical methods of international financing of European emigration.

D

STUDIES OF THE INTERRELATIONSHIP OF DEMOGRAPHIC, ECONOMIC AND SOCIAL FACTORS

The Economic and Social Council,

Having in mind the relation of population growth to problems of economic development, especially in areas of dense population in relation to existing economic resources,

graphiques du programme d'assistance technique pour le développement économique des régions insuffisamment développées;

Invite le Secrétaire général à appeler l'attention des gouvernements Membres sur ces vues et recommandations dans la mesure où elles affectent les plans et l'exécution du programme d'assistance technique; et

Porte ces vues et recommandations à l'attention du Comité d'assistance technique et du Bureau d'assistance technique, afin qu'ils s'en inspirent pour la mise en œuvre des programmes d'assistance technique.

C

ETUDES SUR LES MIGRATIONS

Le Conseil économique et social,

Prenant acte des progrès réalisés dans le domaine des études sur les migrations entreprises par l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec les institutions spécialisées, des études spéciales sur les problèmes de migration préparées pour la Commission économique pour l'Amérique latine, de la résolution relative aux problèmes d'immigration adoptée par la Commission économique pour l'Amérique latine au cours de sa troisième session, ainsi que des études sur les migrations en Europe proposées par la Commission de la population,

Tenant compte des travaux de la Conférence préliminaire sur les migrations européennes tenue à Genève en avril-mai 1950, et des discussions qui se poursuivent sur le plan international à propos des questions de migrations internationales,

Rappelant la responsabilité qui incombe à la Commission de la population, telle qu'elle a été définie par une décision du Conseil économique et social et apparaît dans le texte de l'accord entre le Secrétaire général et le Directeur général du Bureau international du Travail, de donner au Conseil des avis au sujet de la coordination des recherches de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées sur les aspects démographiques des migrations et les relations entre leurs facteurs démographiques, économiques et sociaux,

Prie le Secrétaire général de consulter le Directeur général du Bureau international du Travail et les directeurs d'autres institutions internationales intéressées en vue de hâter l'achèvement des études sur les migrations, recommandées par la Commission de la population, et en vue de préparer une étude sur les méthodes pratiques propres à permettre le financement international des migrations européennes.

D

ETUDES SUR LES RELATIONS ENTRE LES FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Le Conseil économique et social,

Tenant compte du rapport entre l'accroissement de la population et les problèmes du développement économique, notamment dans les régions où la population est dense par rapport aux ressources économiques existantes,

Noting

(1) The high priority assigned by the Population Commission to studies of the interrelationship of economic, social and population changes, and especially to the development of a field study of this question in India in co-operation with and jointly financed by the Government of India;

(2) The recommendations of the Population Commission that the field investigation should be expanded to provide adequate information on fertility and on the social and economic characteristics of households exposed to differing patterns of economic development;

(3) That such expanded field investigations will be of use to India in its programme of economic development, to other Governments facing similar problems and, above all, to the United Nations as an essential examination of the demographic aspects of the provision of technical assistance to India and similar new fields in Asia and the Far East;

Recommends

(1) That the studies of the interrelationship of demographic, economic and social factors be carried forward by the Secretary-General as recommended by the Population Commission, and that the essential additional costs be met by the Secretary-General by

(a) Releasing funds by postponing work on projects given lower priority by the Commission,

(b) Exploring with the Government of India the possibility of developing a technical assistance project financed from the Special Account to meet part of the additional costs of the proposed expansion of the field investigation noted above; and

(2) That the timing of the studies in India and the selection of the areas to be studied be left to the Secretary-General in consultation with the Government of India.

309 (XI). Report of the Social Commission (sixth session)

*Resolutions of 13 July 1950*⁶¹

A

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the Social Commission (sixth session).⁶²

⁶¹ See 387th meeting of the Council.

⁶² See *Official Records of the Economic and Social Council*, Fifth Year, Eleventh Session, *Supplement No. 3* (E/1678).

Prenant acte

1) Du caractère de priorité que la Commission de la population a attribué aux études sur l'interdépendance des changements économiques, sociaux et démographiques, et notamment au projet d'enquête sur place au sujet de cette question dans l'Inde, enquête qui serait menée en collaboration avec le Gouvernement de l'Inde et partiellement financée par lui;

2) Du fait que la Commission de la population a recommandé d'étendre cette enquête de manière à recueillir des renseignements suffisants sur la fécondité et les caractéristiques sociales et économiques des ménages, dans des conditions différentes de développement économique;

3) Du fait que cette enquête élargie sera utile au Gouvernement de l'Inde pour établir son programme de développement économique, ainsi qu'à d'autres gouvernements qui ont à résoudre des problèmes analogues et surtout à l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'étude indispensable des aspects démographiques de l'assistance technique à apporter à l'Inde ainsi qu'à de nouvelles régions analogues de l'Asie et de l'Extrême-Orient;

Recommande :

1) Que le Secrétaire général fasse procéder aux études relatives à l'interdépendance des facteurs démographiques, économiques et sociaux, recommandées par la Commission de la population, et que le Secrétaire général, pour faire face aux frais supplémentaires essentiels,

a) Libère des fonds en remettant à plus tard les travaux relatifs aux projets auxquels la commission a attribué un caractère de moindre priorité,

b) Etudie, en collaboration avec le Gouvernement de l'Inde, la possibilité de mettre au point un projet d'assistance technique financé au moyen du compte spécial permettant de subvenir à une partie des frais supplémentaires entraînés par l'expansion que l'on projette de donner à l'enquête sur place dont il a été pris acte ci-dessus; et

2) Que le soin de décider du moment où seront effectuées les études dans l'Inde et du choix des régions à étudier soit laissé au Secrétaire général, après consultation du Gouvernement de l'Inde.

309 (XI). Rapport de la Commission des questions sociales (sixième session)

*Résolutions du 13 juillet 1950*⁶¹

A

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Commission des questions sociales (sixième session).⁶²

⁶¹ Voir la 387^e séance du Conseil.

⁶² Voir les *Documents officiels du Conseil économique et social*, cinquième année, onzième session, *Supplément No 3* (E/1678).